



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8322^e séance

Lundi 30 juillet 2018, à 10 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Skoog	(Suède)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Radomski
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de Djibouti, de l'Érythrée et de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de l'Ambassadeur Kairat Umarov, Représentant permanent du Kazakhstan, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Umarov.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Conformément à l'alinéa g) du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008), j'ai l'honneur de présenter un exposé au Conseil de sécurité en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, pour la période allant du 14 mars à la fin juillet de cette année.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu 10 notifications en application de l'alinéa g) du paragraphe 10 de la résolution 2111 (2013), trois notifications d'États Membres en application du paragraphe 4 de la résolution 2142 (2014) et deux notifications du Gouvernement fédéral somalien en application des paragraphes 2 et 9 de la résolution 2385 (2017). Le Comité a également reçu du Gouvernement fédéral somalien, en application des paragraphes 6 et 7 de la résolution 2142 (2014), deux confirmations après la livraison, livraisons pour lesquelles le Comité n'avait pas reçu de préavis.

D'emblée, je tiens à me féliciter de la signature de la Déclaration conjointe de paix et d'amitié, le 9 juillet dernier, par le Président de l'État d'Érythrée, M. Isaias Afwerki, et le Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, M. Abiy Ahmed, et à saluer l'engagement des deux parties à ouvrir un nouveau chapitre de coopération et de partenariat. Nous notons également avec satisfaction la

visite du Président somalien, M. Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo, le 28 juillet, à Asmara, à l'invitation du Président érythréen.

Aujourd'hui, mon exposé portera principalement sur la visite que j'ai effectuée à Djibouti, en Éthiopie et en Somalie, ainsi que sur les activités et décisions du Comité qui en ont découlé. La visite en mai était la première qu'effectuait un Président du Comité dans la région de la Corne de l'Afrique depuis 2010. Tous les pays dans lesquels nous nous sommes rendus ont fait montre d'une grande coopération. Et tous nous ont réservé un accueil et une coopération au plus haut niveau. L'ensemble de nos interlocuteurs nous ont fait part de leurs points de vue en toute franchise. La région est déterminée à continuer sur la voie du règlement des problèmes et à œuvrer en faveur d'une plus grande stabilité et d'une paix durable.

Lors de sa rencontre avec la délégation à Addis-Abeba, le Premier Ministre éthiopien a rappelé la position de principe de l'Éthiopie concernant le règlement des conflits par des moyens pacifiques et s'est déclaré prêt à entamer un dialogue avec l'Érythrée. C'était peut-être là le signe annonciateur des développements auxquels nous avons assisté ces derniers jours. Je regrette que l'Érythrée n'ait pas convié la délégation à se rendre dans le pays et ait ainsi manqué l'occasion de donner son point de vue sur la situation dans la Corne de l'Afrique, y compris sur l'application des sanctions.

Je tiens à réaffirmer la volonté continue du Comité d'établir un contact avec l'Érythrée. À cet égard, j'ai adressé, au nom du Comité, une lettre au Chargé d'affaires de la Mission permanente de l'Érythrée auprès de l'ONU, dans laquelle j'ai exprimé les regrets du Comité face à l'absence de réponse à la proposition d'effectuer une visite à Asmara. J'ai aussi demandé aux autorités érythréennes de coopérer avec le Comité et le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

La visite dans la région a été un exercice diplomatique qui visait à renforcer la confiance. L'objectif était d'engager directement le dialogue avec les autorités en vue d'obtenir des informations de première main sur la situation dans la région, notamment sur l'application des sanctions imposées à la Somalie et à l'Érythrée, et d'évaluer l'efficacité de ces mesures et de leur mise en œuvre afin de promouvoir la paix et la sécurité dans la Corne de l'Afrique. Saluant les efforts qu'ils déploient, en particulier pour ce qui est des notifications transmises au Comité, j'ai encouragé les responsables somaliens à poursuivre en ce sens, tout en leur rappelant les

obligations qui sont les leurs au titre de la levée partielle de l'embargo sur les armes ainsi que la nécessité absolue de s'y conformer.

En ce qui concerne l'embargo sur le charbon de bois, les autorités somaliennes se sont déclarées vivement préoccupées par la poursuite du commerce de charbon de bois, qui contribue au financement des activités terroristes des Chabab. Le Président somalien a souligné l'importance d'une bonne mise en œuvre de l'interdiction du commerce du charbon de bois, et le Premier Ministre a demandé que le Comité sanctionne les individus et les entités qui se rendent acquéreurs du charbon de bois somalien illégal. Le Comité va examiner très sérieusement cette demande. S'agissant de la dynamique régionale, tous les interlocuteurs ont évoqué les effets déstabilisateurs de la guerre au Yémen sur la stabilité de la région. La guerre a eu des conséquences non seulement sur les flux d'armes, mais aussi sur les relations commerciales, les investissements, les échanges et le tourisme entre le Yémen et les pays de la Corne de l'Afrique.

Sur les sanctions imposées à la Somalie, nous avons constaté au sein du Gouvernement fédéral somalien une forte volonté de présenter le nouveau Gouvernement sous un nouveau jour, axé sur les réformes, ainsi qu'une détermination à assumer la responsabilité de la sécurité et à prendre en main l'avenir du pays. Bien que cela soit louable, le Comité est d'avis que l'embargo sur les armes ne doit pas être totalement levé tant que les Somaliens n'auront pas entrepris les réformes politiques et sécuritaires et mis en place des institutions solides capables de garantir un gestion satisfaisante des armes et des munitions. Tous les interlocuteurs ont mis en garde contre le retrait prématuré du pays de la Mission de l'Union africaine en Somalie, car ils sont convaincus que les forces somaliennes ne sont pas encore prêtes à assumer pleinement la responsabilité de la sécurité de leur pays. Le Comité a pleinement approuvé les recommandations tendant à renforcer les sanctions et leur application. À ce titre, deux notes verbales rappelant aux États Membres leurs obligations respectives au titre des embargos sur les armes et sur le commerce du charbon de bois ont été envoyées les 25 et 28 juin, respectivement.

J'ai aussi proposé que le Comité discute des recommandations formulées par l'Équipe conjointe de vérification dans son premier rapport, publié le 1^{er} mai. Le Comité s'est réuni le 25 juin. Il a, à cet égard, revu sa notice d'aide à l'application de l'embargo sur les armes pour inclure certaines des recommandations formulées

par l'Équipe conjointe de vérification. Étant donné que la délégation n'a pu rencontrer le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Michael Keating, durant sa visite à Mogadiscio, le Comité a tenu des consultations informelles le 20 juillet, au cours desquelles M. Keating a fait part de ses vues sur les questions de paix et de sécurité en Somalie en relation avec le régime de sanctions.

En conclusion, il s'est agi d'une visite importante, au cours de laquelle le Comité a recueilli des indications précieuses sur la situation politique et sécuritaire actuelle dans la Corne de l'Afrique. Les informations que nous avons collectées ont permis au Comité d'agir en vue du renforcement de la mise en œuvre des sanctions imposées à la Somalie et à l'Érythrée. Je voudrais assurer les membres que le Comité continuera de contribuer aux efforts du Conseil pour instaurer durablement la paix et la stabilité en Somalie et dans la Corne de l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Umarov de son exposé et le félicite du leadership dont il fait preuve à la tête du Comité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Kairat Umarov, en sa qualité de Président du Comité du Conseil faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, de son exposé et de son dévouement dans la conduite des travaux du Comité. Nous nous félicitons des résultats de sa visite dans la région, qui l'a conduit à Djibouti, en Éthiopie et en Somalie. Je me dois de redire à quel point nous apprécions l'objectivité et l'intégrité avec lesquelles il mène les travaux du Comité. Bien entendu, il s'est passé beaucoup de choses depuis sa visite et cela a, à maints égards, d'énormes conséquences pour les activités du Comité et pour le régime de sanctions.

Il est tout simplement impossible de nier que les dynamiques dans la Corne de l'Afrique sont en train de changer rapidement, avec des implications salutaires. Tout cela est dû au rapprochement entre l'Éthiopie et l'Érythrée, qui était encore totalement inconcevable il y a à peine quelques mois. Ce qui s'est passé ces deux dernières semaines est véritablement historique. Après 20 ans de rupture, l'Éthiopie et l'Érythrée ont décidé de tourner la page et d'ouvrir un nouveau chapitre, non seulement s'agissant de normaliser leurs relations,

mais aussi d'exprimer leur volonté de construire des relations qui reflètent véritablement les liens de longue date entre leurs peuples. Ce qui était auparavant considéré comme impossible a été rendu possible grâce à la décision courageuse et audacieuse prise par les dirigeants des deux pays. Les peuples éthiopien et érythréen qui ont, pendant deux décennies, souhaité ardemment la paix ont accueilli chaleureusement, dans la liesse et dans la joie, cette ouverture. La période où personne ne savait avec certitude pendant combien de temps encore les armes resteraient silencieuses entre les deux pays est révolue.

Comme je viens de le dire, cela a une très grande signification non seulement pour les peuples des deux pays, mais aussi pour la région, qui est ravagée par les conflits et les crises depuis bien trop longtemps. Cela contribuera aussi de façon importante et historique aux efforts visant à faire taire les armes en Afrique, tout en donnant un exemple de la façon dont on peut régler les conflits sur le continent. Il ne fait aucun doute que la région sera en bien meilleure position pour contribuer à la paix en Somalie. L'Autorité intergouvernementale pour le développement pourra plus efficacement et bien mieux qu'auparavant amener les pays de la région à œuvrer de concert en faveur de la paix et de la coopération régionale dans tous les domaines.

C'est dans ce contexte plus large que nous voudrions que le Conseil de sécurité comprenne ce qui se passe entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Ce vent du changement a été bien accueilli par la région et au-delà. Il est évident que la dynamique positive créée ces deux dernières semaines doit être appuyée, et la communauté internationale se doit de soutenir les efforts des deux pays. Nous pensons que le Conseil a une responsabilité particulière à cet égard. L'amélioration des relations entre l'Éthiopie et l'Érythrée semble avoir déjà facilité le rétablissement de relations amicales entre l'Érythrée et la Somalie, comme l'atteste la visite que le Président somalien, M. Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo, a effectuée il y a quelques jours en Érythrée. Il est impossible d'ignorer qu'il s'agit là d'une impulsion majeure qui permettra d'accomplir des progrès dans la stabilisation de la situation en Somalie. Le Conseil doit reconnaître l'importance de ce développement pour la sécurité de la région.

Il nous semble tout à fait approprié que le Conseil appuie et encourage les mesures audacieuses prises par le Premier Ministre éthiopien. Cela montre à quel point il est nécessaire d'agir en dehors des sentiers battus

pour débloquer les situations de conflit, aussi insolubles qu'elles puissent avoir été par le passé. À partir du moment où l'on a conscience du contexte plus large que je viens de tenter de décrire, je crois qu'il n'est pas difficile de trouver des moyens novateurs de saluer l'importance de ce développement dans notre région, à l'heure où le règlement des conflits devient très complexe et où nous avons été amenés à reconnaître que la prévention des conflits devait être la priorité.

Ce grand pas en avant vers la paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée doit bien évidemment être salué. L'Éthiopie est convaincue que cette évolution positive n'est pas destinée à se limiter aux relations entre ces deux pays. Je voudrais saisir cette occasion pour assurer le Conseil que l'idée qui prévaut est d'accepter, et non d'exclure, les peuples de la région. C'est dans cet esprit que nous nous efforçons de jouer notre rôle pour aider à rétablir des relations amicales entre les honorables peuples djiboutien et érythréen. La semaine dernière, le Ministre djiboutien des affaires étrangères s'est rendu à Addis-Abeba pour transmettre un message au Premier Ministre de mon pays, au nom du Président Guelleh. Il a pu mener des discussions très productives et très utiles avec le Premier Ministre de notre pays et son homologue, le Ministre des affaires étrangères.

L'Éthiopie a fait savoir qu'elle est disposée à tout mettre en oeuvre pour contribuer à la normalisation des relations entre l'Érythrée et Djibouti. Nous sommes résolument convaincus que ces efforts sont essentiels pour la paix et la sécurité dans notre région. Le nouvel esprit qui règne ne doit exclure aucun pays et il est le fondement sur lequel repose la politique de l'Éthiopie. Naturellement, conformément à ce nouvel esprit, aucun pays ne doit rester à l'écart. Le Conseil a une obligation à cet égard.

Je voudrais terminer en exprimant notre volonté de travailler en étroite collaboration avec le Conseil dans les mois à venir pour préserver ces résultats remarquables, qui ont d'énormes incidences sur la paix et la prospérité dans l'ensemble de l'Afrique et même ailleurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement fédéral somalien a eu le plaisir de recevoir la visite de l'Ambassadeur Kairat Umarov, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, et d'autres membres du Comité

à Mogadiscio, le 8 mai. Durant leur visite, les membres du Comité ont été informés de certains domaines dans lesquels d'importants progrès ont été réalisés. Il ne fait aucun doute que les problèmes de paix et de sécurité auxquels est confrontée la Somalie restent redoutables, mais le Gouvernement du Président Farmajo déploie de sérieux efforts pour y faire face, conformément à de nombreuses recommandations du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

Les sanctions sont conçues comme un outil qui doit nous aider à nous attaquer aux problèmes de sécurité, et nous partageons les objectifs d'empêcher que des armes ne tombent entre les mains de terroristes, de tarir le financement des Chabab et de faire en sorte que les ressources de stocks de poissons et de charbon de bois de la Somalie ne puissent pas être exploitées à des fins de déstabilisation du pays. La lutte contre le terrorisme n'est pas seulement une entreprise militaire; elle passe aussi par la bonne gouvernance, les politiques inclusives, la réconciliation et la lutte contre la corruption. Dans ces domaines, les objectifs du Gouvernement fédéral somalien et ceux du Comité des sanctions sont en phase. Mais la Somalie d'aujourd'hui n'est pas la Somalie à laquelle des sanctions ont été imposées pour la première fois. Les Chabab restent une menace dangereuse et nous devons continuer de prendre des mesures pour tarir ses ressources et limiter sa capacité d'attaquer des innocents. Toutefois, la Somalie a aussi accompli des progrès considérables en ce qui concerne la gestion des finances publiques, la réforme du secteur de la sécurité, la gestion des armes et l'application du principe de responsabilité.

Il reste un long chemin à parcourir, mais le Comité et le Groupe de contrôle doivent axer leurs efforts sur les domaines les plus menacés par l'instabilité. Le Groupe de contrôle a un des mandats les plus larges de tous les régimes de sanctions. Nous pensons que les progrès de la Somalie doivent être pris en compte dans le mandat et les orientations du Groupe et que le Conseil de sécurité doit prendre en compte la ferme détermination du Gouvernement fédéral à continuer d'aller de l'avant. Mon gouvernement s'efforce véritablement d'améliorer les processus et normes de notre système. Nous sommes conscients que certaines personnes tirent avantage du statu quo et s'efforcent de ralentir ou d'annuler les progrès que nous avons accomplis. Par conséquent, nous exhortons le Conseil à nous appuyer en se concentrant sur les auteurs de troubles, et non sur les personnes qui s'attellent à la redoutable tâche de l'édification de l'État.

Nous avons démontré notre volonté d'améliorer certains aspects de notre respect du régime de sanctions en demandant au Conseil de sécurité d'examiner et de mettre à jour les mesures en vigueur. Par exemple, les paragraphes 10 c) et 11 a) permettent aux armes d'arriver aux institutions chargées de la sécurité somaliennes qui ne relèvent pas des structures nationales, telles que les forces de sécurité somaliennes non définies et les partenaires stratégiques de la Mission de l'Union africaine en Somalie, sans notification préalable ni mise en place de processus appropriés de gestion des armes et des munitions, ce qui est problématique et accentue la prolifération des armes dans notre pays. Notre gouvernement pense qu'il serait utile de procéder à un examen attentif et à une révision de ces paragraphes. Le Gouvernement somalien continuera de s'appuyer sur cela et, comme l'indique le plan de transition pour la Somalie, élaborera des instructions permanentes afin de mettre en place un système de gestion global des armes et des munitions ainsi qu'une commission de gestion pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, dans le but de garantir une distribution sûre et efficace, le stockage et la sécurité des stocks et du personnel qualifié, à la fois au niveau du Gouvernement fédéral et des États membres de la Fédération.

Nous sommes déterminés à faire en sorte que les ressources de la Somalie ne servent pas à financer les opérations des Chabab. En février, le Conseil national de sécurité a approuvé un accord provisoire sur le partage des revenus issus de la pêche. En avril, le Gouvernement a accepté d'interdire la vente intérieure de charbon de bois et d'améliorer la mise en œuvre de l'interdiction visant le charbon de bois. Il nous semble également important que les précieuses ressources naturelles de la Somalie soient préservées pour contribuer au processus vital de notre relèvement économique. Il s'agit notamment de lutter contre la pêche illégale et de faire en sorte que les eaux et les riches stocks de poissons de la Somalie puissent fournir des moyens de subsistance aux Somaliens et contribuer à la stabilité durable. Le 5 juin, le Conseil national de sécurité est parvenu à un accord sur l'appropriation, la gestion et le partage des ressources naturelles du pays, comme cela était prévu dans notre accord sur le partage des ressources naturelles.

La Somalie est un pays sortant de plusieurs décennies de guerre contre des insurgés violents. Nous faisons preuve d'une ferme détermination à réformer nos institutions et à nous acquitter de nos obligations découlant du régime de sanctions. Nos efforts commencent lentement à porter leurs fruits, mais trop souvent, nous sommes

critiqués pour ce que nous n'avons pas encore atteint plutôt que mis à l'honneur pour nos progrès. Nos capacités sont encore limitées, et pour les renforcer, nous aurons besoin du soutien de nos partenaires au Conseil de sécurité et dans ses organes subsidiaires. Nous espérons pouvoir compter sur leur appui indéfectible à la poursuite de nos progrès.

Enfin, nous ne devons pas faire fi des événements dans la région. Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer une fois encore les évolutions récentes concernant le conflit de longue date entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Nous nous félicitons en outre de l'adoption de mesures pour mettre en œuvre la Déclaration conjointe de paix et d'amitié sur la normalisation des relations entre les deux pays frères. Le Président Farmajo a effectué une visite d'État en Érythrée la semaine dernière. La Somalie souligne qu'il importe de veiller à ce que l'Érythrée et Djibouti puissent s'entendre dès que possible sur des moyens de règlement pacifique de tous les différends non réglés entre les deux États. Je remercie une nouvelle fois le Conseil et lui souhaite le meilleur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Érythrée.

M. Idris (Érythrée) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité au nom du peuple érythréen, dont la lutte pour développer des relations pacifiques et coopératives avec ses voisins est un fait historique. Trois générations d'Érythréens ont fait le sacrifice ultime pour établir un ordre régional fondé sur le droit international et la complémentarité économique, en gardant à l'esprit la culture et l'histoire communes des populations.

Ces dernières semaines, la Corne de l'Afrique a connu un développement d'une ampleur historique. L'Érythrée et l'Éthiopie ont pris une mesure audacieuse pour mettre fin à leur état de guerre et ouvrir un nouveau chapitre de paix et d'amitié. La guerre qui a prévalu au cours des deux dernières décennies a eu des conséquences dévastatrices qui ont dépassé largement les deux pays et les peuples concernés. Elle a fait obstacle à une véritable coopération et a sapé les mécanismes régionaux de prévention et de règlement des conflits. L'accord entre l'Érythrée et l'Éthiopie met fin à cet ordre régional pervers de haine et de rivalité, et ouvre de nouveaux horizons pour une paix durable et l'intégration économique. Il permettra de renforcer le mécanisme sous-régional de prévention et de règlement des conflits. Qui plus est, l'Érythrée et la Somalie ont signé aujourd'hui une déclaration commune à l'occasion

de la visite historique de S. E. M. Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo en Érythrée. Les deux pays sont convenus d'échanger des ambassadeurs, d'établir une coopération politique, économique, sociale, culturelle, de défense et de sécurité et de joindre leurs forces pour surmonter les obstacles à la paix et à la sécurité régionales. Les répercussions positives de ces événements pour l'ensemble de la région ne sauraient être sous-estimées.

Il est évident depuis longtemps déjà que les sanctions imposées au peuple érythréen ne peuvent être justifiées au nom du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elles ont été maintenues bien que les prétextes ayant servi à leur mise en place s'avèrent faux depuis des années. À cet égard, loin de contribuer à promouvoir la paix et l'amitié dans la région, le Conseil sape et entrave la coopération régionale depuis une décennie. Dans le contexte régional émergent, nous trouvons inexplicable que le Conseil examine aujourd'hui les sanctions visant l'Érythrée. La mesure la plus appropriée pour le Conseil aurait été de lever les sanctions afin de signaler sans ambiguïté son appui aux récentes évolutions positives. L'Érythrée se félicite des appels lancés par plusieurs pays, dont l'Éthiopie et la Somalie, pour la levée des sanctions. Nous jugeons inacceptable que certains membres du Conseil continuent de fixer des conditions et de changer les règles du jeu, dans le but de maintenir la pression politique sur le peuple érythréen pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le maintien de la paix internationale. Comme par le passé, il est clair que quoi que fasse l'Érythrée pour honorer ses engagements au titre des résolutions du Conseil, et indépendamment des changements dont est témoin la région, ces membres ne sont pas disposés à lever ces mesures punitives injustifiées.

Le Conseil de sécurité ne doit pas laisser passer une nouvelle occasion de contribuer de manière positive à la paix et à la sécurité régionales dans la Corne de l'Afrique et autour de la mer Rouge. Ce qui est en jeu, c'est la crédibilité du Conseil aux yeux des habitants de la région. En levant les sanctions immédiatement et sans condition, le Conseil peut envoyer un message positif pour signifier qu'il appuie le souhait des habitants de la région de vivre ensemble dans la paix et la prospérité, et qu'il est prêt à les accompagner sur le long chemin menant à l'élimination des obstacles à l'intégration régionale. L'autre option pour le Conseil est de continuer comme à l'accoutumée en imposant des conditions préalables, en changeant les règles du jeu et en maintenant ces sanctions motivées par des considérations politiques

injustifiées. Le message que cela enverra aux habitants de la région est que le Conseil n'est pas disposé à accompagner l'évolution récente de la situation dans la région et continuera d'encourager les fauteurs de troubles qui cherchent à saper la paix et l'intégration naissantes.

Pour sa part, l'Érythrée reste déterminée à intensifier ses efforts et à œuvrer de concert avec les pays de la région afin d'assurer la paix et d'accélérer les progrès socioéconomiques dans la Corne de l'Afrique et autour de la mer Rouge.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

M. Doualeh (Djibouti) (*parle en anglais*) : Je voudrais, avant toute chose, remercier l'Ambassadeur Kairat Umarov, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, de son exposé portant sur la période allant de mars 2018 à fin juillet. Je tiens également à le remercier tout particulièrement de sa visite dans la région en mai, y compris à Djibouti. Je pense que cette visite a donné aux membres du Comité une excellente occasion d'interagir directement avec les autorités de la région et de se concerter avec elles sur la meilleure façon d'aborder certains des problèmes qui continuent d'affliger la région et de saper les efforts en faveur de la paix, du développement et de la prospérité.

Djibouti regrette lui aussi que l'Érythrée n'ait pas invité sa délégation ni saisi cette occasion pour faire part de ses vues sur la situation dans la Corne de l'Afrique, y compris en ce qui concerne l'application des sanctions. Ainsi que l'a montré son refus d'inviter le Président ou de coopérer avec le Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée, l'Érythrée continue d'afficher un comportement caractérisé par le déni, l'obstruction et la volonté de brouiller les cartes.

Comme nous l'avons indiqué dans notre lettre au Secrétaire général, qui a été distribuée aux membres du Conseil de sécurité, Djibouti se félicite des derniers développements positifs concernant le conflit prolongé entre l'Érythrée et l'Éthiopie et salue la disponibilité du Conseil à soutenir ces deux pays dans la mise en œuvre de la Déclaration conjointe de paix et d'amitié. Il s'agit là d'une évolution dont nous devons tous nous réjouir, parce que la région connaît depuis bien trop longtemps des conflits tant intra-étatiques qu'interétatiques avec des conséquences économiques et sociales dramatiques, qui ont plombé et perturbé le développement économique et entravé les efforts d'intégration régionale.

Outre qu'ils ont détruit physiquement des vies et des biens, ces conflits ont détourné du développement des ressources rares au profit de la guerre. Il pourrait être utile de déterminer les pertes cumulées de la région en termes de produit intérieur brut par suite de ces conflits, car il est évident qu'une telle étude prouverait sans l'ombre d'un doute que les avantages d'investir dans la paix dépassent de loin les coûts. Faire taire les armes et parvenir à une Afrique exempte de conflits est une tâche difficile, mais nous devons tous œuvrer sérieusement et sans réserve à la réalisation de cet objectif. Les habitants de la Corne de l'Afrique sont incroyablement courageux et talentueux et, si on leur donne une chance, ils peuvent faire montre d'un esprit volontariste extraordinaire.

Djibouti souscrit à l'évaluation faite par les chefs d'État de l'Union africaine, telle qu'énoncée dans la décision adoptée par l'Assemblée de l'Union africaine le 2 juillet à Nouakchott concernant le différend frontalier non réglé entre Djibouti et l'Érythrée. Cette décision souligne

« la nécessité [urgente] pour tous les pays de la Corne de l'Afrique de s'engager dans un effort de maximisation de possibilités d'une paix durable sur l'ensemble de la région ».

Elle demande par ailleurs à la Commission de l'Union africaine de poursuivre ses efforts pour aider Djibouti et l'Érythrée à trouver une solution pacifique à leur différend territorial et exhorte les deux pays à coopérer comme il se doit avec la Commission. Je voudrais dire sans équivoque que Djibouti se tient prêt à collaborer avec la Commission. Dans le même ordre d'idées, Djibouti se félicite de la lettre du Secrétaire général en date du 17 juillet concernant le différend frontalier entre la République de Djibouti et l'État d'Érythrée, qui a pour objectif d'aider les pays, en collaboration avec le Conseil de sécurité, à trouver un moyen d'aller de l'avant, que ce soit par le biais d'un arbitrage décidé d'un commun accord ou par d'autres moyens de règlement pacifique du différend entre les deux parties.

Djibouti a investi dans la paix. Nous avons présenté un mémorandum juridique et une déclaration contenant tous les faits pertinents et énonçant les principes juridiques applicables à cette question et à d'autres questions objet du différend, et avons communiqué sans délai la liste des prisonniers de guerre que nous détenions. Alors que le Secrétaire général entame ses consultations, nous devons aborder le règlement de ce conflit en toute bonne foi et dans un esprit d'ouverture, tout en gardant à l'esprit qu'il dure depuis 10 ans et que

nous avons connu six années de négociations infructueuses sous les auspices du Qatar. Le Conseil doit exhorter l'Érythrée, conformément au paragraphe 40 de la résolution 2385 (2017), à participer sérieusement aux efforts de médiation menés par le Secrétaire général, en collaboration avec le Conseil de sécurité. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer l'occasion qui nous est donnée d'édifier et de faire nôtre un avenir de paix et de développement dans la région. Il convient de rappeler que les efforts de médiation dirigés par le Qatar ont échoué dès le début, parce que l'Érythrée refusait de désigner un membre auprès de l'organe qui avait été mis en place pour la médiation et n'a jamais vraiment montré un engagement sérieux en faveur de la paix.

Tout en prenant acte des perspectives de paix dans la région, il est indéniable que la frontière internationale demeure contestée. L'Érythrée continue d'occuper le territoire djiboutien, on est toujours sans nouvelles des prisonniers de guerre, des menaces d'emploi de la force continuent d'être proférées par la partie érythréenne et le risque d'affrontements violents demeure élevé. Comme indiqué dans le dernier rapport du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée (S/2017/925), des activités se poursuivent du côté érythréen de la frontière, à Ras Doumera, et la situation est susceptible d'être manipulée par des fauteurs de troubles. En outre, comme il ressort des rapports successifs du Groupe de contrôle, l'Érythrée continue de recruter, de former et d'équiper les rebelles djiboutiens dans le camp d'entraînement d'Anda'ali, d'où ils mènent des raids violents contre des villages du pays et lancent des attaques contre les forces de sécurité djiboutiennes. Le rapport du Groupe de contrôle fournit un compte rendu détaillé, sur la base de témoignages d'ex-combattants, de la façon dont ils ont participé à des raids d'enlèvements transfrontaliers violents, y compris des enlèvements d'enfants. Nous demandons à l'Érythrée de cesser de voler la vie de ces enfants, qui sont souvent traumatisés psychologiquement et sont perdus pour leur communauté et leur pays.

Lorsqu'elle se livre à de tels agissements, l'Érythrée bafoue de manière flagrante les résolutions du Conseil de sécurité. Si nous voulons que ces résolutions soient plus que de vaines paroles vides de sens, les sanctions en cas de non-respect doivent rester en place tant que l'Érythrée refusera de s'y conformer. Parallèlement, Djibouti serait favorable à une action du Conseil pour encourager l'Érythrée à respecter ses obligations en fixant des objectifs clairs assortis d'un calendrier raisonnable à cette fin. À cet égard, Djibouti souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, s'agissant de mettre un terme à l'appui que fournit l'Érythrée aux groupes armés, le Conseil doit se décider à déployer une mission d'observation en Érythrée d'ici un mois, à condition que l'Érythrée s'engage à coopérer pleinement avec elle, notamment en garantissant le plein accès à toutes les informations et archives jugées utiles et à toutes les personnes que la mission jugera nécessaire d'interroger. La mission présenterait un rapport au Conseil dans les 30 jours suivant son retour d'Érythrée.

Deuxièmement, en ce qui concerne les prisonniers de guerre, le Conseil doit exiger que l'Érythrée rende compte de leur sort à la mission d'observation et autorise cette dernière ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge à avoir accès à ces prisonniers.

Enfin, sur la base des bons offices du Secrétaire général et en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité, le Secrétaire général doit convoquer une réunion d'urgence entre les parties pour faciliter la conclusion d'un accord entre elles grâce à des moyens mutuellement acceptables de règlement pacifique du différend, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. Le Secrétaire général devra proposer une solution dans les 120 jours et exiger que l'Érythrée et Djibouti acceptent cette solution ou, si une des deux parties s'y refusait, soumettent leur différend à la Cour internationale de Justice afin qu'elle rende un jugement définitif et contraignant. Djibouti estime que ce mode opératoire et ce calendrier offriraient à l'Érythrée un moyen juste, raisonnable et rapide de régler les questions en suspens d'une manière qui démontrerait le bien-fondé des mesures prises par le Conseil et garantirait le respect du droit international.

Pour ce qui est de la Somalie, Djibouti juge encourageants le résultat du Forum de partenariat sur la Somalie et les progrès que réalise la Somalie dans un certain nombre de domaines critiques. Nous saluons l'approbation du plan de transition par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la volonté de le mettre en œuvre exprimée dans son communiqué du 27 juillet. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) continue de jouer un rôle porteur capital alors que la Somalie s'emploie à développer ses capacités pour assumer progressivement la responsabilité de la sécurité. L'AMISOM mérite l'appui continu de la communauté internationale. À cet égard, Djibouti se félicite du renouvellement du mandat de l'AMISOM suite à l'adoption de la résolution 2431 (2018) ce matin.

(l'orateur poursuit en français)

En conclusion, le surgissement d'une nouvelle Corne de l'Afrique est désormais possible. C'est un objectif à notre portée. Djibouti est entièrement disposé à apporter sa contribution en vue d'une paix totale, définitive et durable dans la région pour le bénéfice de nos peuples. L'enlisement dans le passé n'est pas une option. Construisons un avenir meilleur pour nos enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit probablement de la dernière séance du Conseil pour le mois de juillet, je voudrais exprimer les sincères remerciements de la délégation suédoise à tous ceux qui nous ont fourni un appui durant notre présidence au cours du mois écoulé.

Premièrement, je tiens à remercier nos collègues de la Division des affaires du Conseil de sécurité de leur professionnalisme et de leur courtoisie durant le mois écoulé, de même que le personnel du Service de la gestion des conférences, les interprètes, les rédacteurs de procès-verbaux et le personnel de sécurité, qui ont comme toujours accompli un travail remarquable, très généreux et efficace. Je remercie chacun d'entre eux. Je

remercie également les autres entités du Secrétariat qui nous ont fourni des mises à jour et autres, ainsi que les intervenants qui ont présenté des exposés réguliers.

Bien sûr, je remercie tous les membres du Conseil et leurs équipes de leur appui, de leur excellente coopération et de la bonne humeur constante manifestée à tous les niveaux. Je suis particulièrement satisfait que nous soyons parvenus à nous exprimer d'une seule voix sur de nombreuses questions durant le présent mois. Je remercie également les autres États Membres de leur engagement, de leur appui et, dans de nombreux cas, de leurs contributions précieuses aux débats publics que nous avons tenus. Je remercie les médias et la société civile de leur engagement constant.

Enfin, je remercie surtout ma fantastique équipe, qui est représentée en nombre aujourd'hui et qui a travaillé dur au cours du mois écoulé. Pour terminer, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à M^{me} Pierce et à son équipe. C'est avec une confiance totale que nous lui transmettons le marteau.

La séance est levée à 11 h 5.